

COMMUNE DE LA COLOMBE
DELIBERATION DE REUNION

Date de convocation : L'an deux mil vingt et un le 7 juin.

Le Maire a convoqué les membres du Conseil Municipal avec l'ordre du jour suivant : Désignation d'un secrétaire de séance – Budget Assainissement Bourg : admission en non-valeur- Budget Général : Décision modificative n°1- Indemnité de gardiennage pour l'année 2021 – Vote des subventions aux organismes et écoles – PLUI : Emettre un avis aux zones urbaines et constructibles- Villedieu Intercom : modification des statuts – Acquisition d'un nouveau taille haie- Questions diverses.

Date de la réunion : L'an deux mil vingt et un le 17 juin 2021 à 20 heures 30.

Le conseil municipal de la commune de La Colombe légalement convoqué s'est réuni en séance publique.

Nombre de conseillers municipaux : 14

Présents : 13

Conseillers municipaux présents : Mesdames et Messieurs BOUILLON Alain, CHAMPBERTAULD Isabelle, DESVAGES Marlène DUHOMMET Philippe, FERRANDO Jean-Noël, GOSSET Jocelyne, GUEROULT Martine, LE MOAL Danielle, ROY Clotilde, LETELLIER David, SOULARD Yvan (21h30), THIEULENT Joël THOMASSE Christelle, VENIAT Alain (21h30).

Conseillers municipaux absents excusés : Madame LE MOAL Danielle

La séance 2021-03 débute à 20h40

Madame DESVAGES Marlène est désignée secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Adhésion au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a été enlevé de l'ordre du jour. En effet, la délibération prévoyait l'adhésion « sous réserve de la prise d'arrêté préfectoral portant modification statutaire de VILLEDIEU INTERCOM à l'issue de la procédure de consultation des communes membres » et ce, afin de raccourcir le délai de restitution de la compétence électrification et d'adhésion au syndicat. Les services de la préfecture n'ont pas validé la prise de délibération anticipée pour l'adhésion au SDEM50 et demandent à ce que la délibération d'adhésion soit prise après la parution de l'arrêté préfectoral de modification statutaire de l'EPCI VILLEDIEU INTERCOM portant, notamment, restitution de la compétence électrification (« autorité organisatrice de distribution publique d'électricité »).

APPROBATION DES COMPTE-RENDU DU 1^{ER} AVRIL ET 19 MAI 2021

Madame le Maire demande à l'auditoire s'il y a des remarques à formuler sur le fond des compte-rendu des réunions du 1^{er} avril et 19 mai 2021.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

BUDGET ASSAINISSEMENT BOURG - ADMISSION EN NON VALEUR

Délibération n°2021-03-001

Le comptable de la Société de Gestion Comptable de Granville expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non valeurs de ces titres figurant sur la liste ci-dessous.

Compte	Montants présentés	Montant admis
6541	231.60 €	
Total	231.60 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et

- **Accepte / n'accepte pas** l'admission en non-valeurs au budget assainissement bourg 2021 d'un montant de 231.60 €.

BUDGET GENERAL -DECISION MODIFICATIVE N° 1

Délibération n°2021-03-002

Considérant la nécessité de réajuster les crédits budgétaires, Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
2188	+ 1 590 €	024	+ 1 590 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et

- **Valide/ ne valide pas** la décision modificative N°1 du budget général comme décrite ci-dessus.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE POUR 2021

Délibération n°2021-03-003

Conformément à la circulaire n°87-225 du 2 février 1987 concernant l'indemnité allouée à la personne se chargeant du gardiennage de l'église, Madame Josette RANNOU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et

- **DECIDE** d'allouer une indemnité de gardiennage de l'église à hauteur de 120 € (cent vingt euros) pour l'année 2021 à Madame Josette RANNOU;
- **DIT** que cette indemnité est prévue au budget principal à l'article 6282 au chapitre 011 ;

VOTE DES SUBVENTIONS 2021 AUX ORGANISMES

Délibération n°2021-03-004

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les subventions demandées cette année ainsi que celles accordées en 2020.

Madame le Maire rappelle que le vote des subventions est à la discrétion du Conseil Municipal. En effet, aucune subvention n'est obligatoire et le montant accordé est voté par les conseillers municipaux.

Un courrier de la Mairie a été adressé en début d'année aux associations de la commune leur demandant si elles souhaitent bénéficier d'une aide de la commune et de leur fournir au cas échéant un procès-verbal de leur Assemblée, d'un budget prévisionnel et du budget réalisé N-1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de reconduire pour chacune des Associations ci-dessus une subvention :
- **DECIDE d'attribuer** les subventions suivantes pour 2021 :

Associations	2020	Décision 2021				
		Demande / Montant	Décision			Somme allouée
AFN de la Colombe	110 €	Oui-pas de somme	Pour : 10	Contre :0	Abstention :1	110 €
Club du 3 ^{ème} âge	200 €	Oui -200 €	Pour : 10	Contre :0	Abstention :1	200 €
Ligue contre le cancer	50 €	Oui – pas de somme	Pour : 10	Contre :0	Abstention :1	50 €
EHPAD de Percy	50 €	Non	Pour : 7	Contre :0	Abstention :2	50 €
Restaurant du cœur	50 €	Oui – pas de somme	Pour : 10	Contre :0	Abstention :1	50 €
Téléthon	50 €	Oui	Pour : 10	Contre :0	Abstention :1	50 €
Fonds d'Aide aux Jeunes	148.35 €	Oui- 147.66 € (0.23x642 hab)	Pour : 10	Contre :0	Abstention :1	147.66 €

Par ailleurs, Madame le Maire informe que nous avons été sollicités pour une demande de subvention très particulière pour une petite fille de 5 ans, Juliette qui est atteinte d'une paralysie cérébrale. Comme ils l'expliquent dans leur demande, depuis son plus jeune âge Juliette a des traitements et des soins lourds et importants mais malheureusement son état de santé se dégrade et à présent la seule solution est une intervention chirurgicale (aux Etats-Unis) importante mais coûteuse.

Après confirmation par Madame Clotilde ROY, la somme nécessaire a été récoltée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix s'abstient.

De nouvelles demandes de subvention nous ont été faites pour 2021 : APEI Centre Manche, France Alzheimer, Association des sclérosés en plaque, SPA, Secours populaire français, Association des Accidentés de la Vie, Croix Rouge Française, Association de prévention routière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, pour 11 voix contre

- **DECIDE** de ne pas donner de subventions aux Associations ci-dessus.

VOTE DES SUBVENTIONS 2021 AUX ECOLES

Délibération n°2021-03-005

Madame le Maire explique que les subventions allouées aux associations de parents d'élèves des écoles pour l'an 2020 étaient de 40 € par enfant en école primaire et de 20 € par enfant en école maternelle et, sur justificatif de la liste des élèves des écoles publiques et privées de Percy et l'école privée de Villedieu les Poêles -Rouffigny.

Madame le Maire indique que l'école privée Notre Dame de Villedieu a par courrier du 31 mai notifiée que la somme allouée l'an dernier n'a pas été utilisée du fait de la crise sanitaire et qu'elle servira pour cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide,

- **d'attribuer** aux associations de parents d'élèves pour 11 voix pour :
 - Ecole Sainte Marie de Percy : 560 € (10 élèves « primaire » x 40 € + 8 élèves « maternelle » x 20 €)
 - Ecole Maupas de Percy : 720 € (7 élèves « primaire » x 40 € + 8 élèves « maternelle » x 20 €)
- **d'attribuer aux associations de parents d'élèves de l'école Notre Dame de Villedieu, pour 10 voix pour et 1 abstention, 240 € (4 élèves « primaire » x 40 € + 4 élèves « maternelle » x 20 €)**

Messieurs SOULARD et VENIAT arrivent.

MODIFICATION DES STATUTS DE VILLEDIEU INTERCOM

Madame le Maire informe que par courrier recommandé Villedieu Intercom a pris une série de délibération pour venir modifier ses statuts, notamment son article 5 – compétences facultatives. Il convient donc à chacune commune membre de se prononcer sur ces modifications statutaires conformément à l'article 5211-17 du code général des collectivités territoriales.

PRISE DE COMPETENCE FORMATION, EN LIEN AVEC LA REGION:

Délibération n°2021-03-006

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-17,

Vu, la délibération n°2021-042 en date du 18 mars 2021 de Villedieu Intercom modifiant l'article 5 de ces statuts,

Madame le Maire présente le projet de statuts, et la modification proposée à savoir l'ajout d'une 15^{ème} compétence facultative « la formation, en lien avec la Région »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 9 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 4 voix
---------------	-----------------	---------------------

- **DECIDE** d'approuver la modification des statuts ci-joint, et notamment son article 5.

INSCRIPTION D'UNE COMPETENCE FACULTATIVE N°7 INFRASTRUCTURES DE RECHARGE A L'USAGE DES VEHICULES AU GAZ (GNV) ou HYDROGENE:

Délibération n°2021-03-007

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-17,

Vu, la délibération n°2021-059 en date du 18 mars 2021 de Villedieu Intercom modifiant l'article 5 de ces statuts,

Madame le Maire présente le projet de statuts, et la modification proposée à savoir l'inscription d'une compétence facultative n°7 infrastructures de recharge à l'usage de véhicules au gaz (GNV) ou hydrogène

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 0 voix	Contre : 7 voix	Abstention : 6 voix
---------------	-----------------	---------------------

- Décide de ne pas approuver la modification des statuts ci-joint, et notamment son article 5.

AJOUT DE LA COMPETENCE ENTRETIEN DES CHEMINS NON MECANISABLES POUR LE COMPTE DES COMMUNES MEMBRES

Délibération n°2021-03-008

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-17,

Vu, la délibération n°2021-084 en date du 18 mars 2021 de Villedieu Intercom modifiant l'article 5 de ces statuts,

Madame le Maire présente le projet de statuts, et la modification proposée à savoir l'inscription d'une compétence facultative n°16 entretien des chemins non mécanisables pour le compte des communes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : voix	Contre : 12 voix	Abstention : 1 voix
-------------	------------------	---------------------

- Décide de ne pas approuver la modification des statuts ci-joint, et notamment son article 5.

INSCRIPTION D'UNE COMPÉTENCE FACULTATIVE N°17 RÉALISATION ET GESTION DU PLAN CLIMAT AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Délibération n°2021-03-009

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-17,

Vu, la délibération n°2021-090 en date du 18 mars 2021 de Villedieu Intercom modifiant l'article 5 de ces statuts,

Madame le Maire présente le projet de statuts, et la modification proposée à savoir l'inscription d'une compétence facultative n°17 réalisation et gestion du Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 4 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 9 voix
---------------	-----------------	---------------------

- Décide d'approuver la modification des statuts ci-joint, et notamment son article 5.

INSCRIPTION D'UNE COMPÉTENCE FACULTATIVE N°18 ORGANISATION DE LA MOBILITÉ

Délibération n°2021-03-010

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-17,

Vu, la délibération n°2021-106 en date du 18 mars 2021 de Villedieu Intercom modifiant l'article 5 de ces statuts,

Madame le Maire présente le projet de statuts, et la modification proposée à savoir l'inscription d'une compétence facultative n°18 organisation de la mobilité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 5 voix	Contre : voix	Abstention : 8 voix
---------------	---------------	---------------------

- Décide d'approuver la modification des statuts ci-joint, et notamment son article 5.

INSCRIPTION DE LA CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET GESTION DU PÔLE DE SANTÉ LIBÉRAL (PSLA) DE VILLEDIEU-LES-POÊLES, ET DES MAISONS MÉDICALES DE PERCY-EN-NORMANDIE ET DE SAINT-POIS

Délibération n°2021-03-011

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-17,

Vu, la délibération n°2021-117 en date du 18 mars 2021 de Villedieu Intercom modifiant l'article 5 de ces statuts,

Madame le Maire présente le projet de statuts, et la modification proposée à savoir la modification de sa compétence facultative n°6 avec l'inscription de la création, aménagement et gestion du Pôle de santé Libéral (PSLA) de Villedieu-les-Poêles, et des maisons médicales de Percy-en-Normandie et de Saint-Pois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 9 voix	Contre : 2 voix	Abstention : 2 voix
---------------	-----------------	---------------------

- Décide d'approuver la modification des statuts ci-joint, et notamment son article 5.

PLUI- ZONES URBAINES ET CONSTRUCTIBLES

Délibération n°2021-03-012

Monsieur SOULARD, 1^{er} Adjoint, présente les zones urbaines constructibles, en accord avec les propriétaires ;

Pour chacune des parcelles, le Conseil Municipal doit donner son avis :

a. Référence cadastrale : ZL 46 (en totalité)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 9 voix	Contre : 2 voix	Abstention : 2 voix
---------------	-----------------	---------------------

- DONNE un avis favorable.

b. Référence cadastrale : ZM 18 (en totalité)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 13 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix
----------------	-----------------	---------------------

c. Référence cadastrale : ZM 17 (parcellaire)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 13 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix
----------------	-----------------	---------------------

- DONNE un avis favorable.

d. Référence cadastrale : ZM 71 (en totalité) et ZM 68 (parcellaire)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 13 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix
----------------	-----------------	---------------------

- DONNE un avis favorable.

e. Référence cadastrale : ZM 22 (en totalité)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 13 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix
----------------	-----------------	---------------------

- DONNE un avis favorable.

f. Référence cadastrale : ZO 68 (en totalité)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 13 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix
----------------	-----------------	---------------------

- DONNE un avis favorable.

g. Référence cadastrale : ZN 23 (en totalité)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 13 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix
----------------	-----------------	---------------------

- DONNE un avis favorable.

h. Référence cadastrale : ZB 138 (parcellaire)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 13 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix
----------------	-----------------	---------------------

- DONNE un avis favorable.

i. Référence cadastrale : ZP 31 (parcellaire)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 13 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix
----------------	-----------------	---------------------

- DONNE un avis favorable.

ACQUISITION D'UN NOUVEAU TAILLE-HAIE**Délibération n°2021-03-013**

Monsieur SOULARD, 1^{er} Adjoint, présente au Conseil Municipal les 2 devis établis pour l'acquisition d'un nouveau taille-haie.

- 1) HUREL MOTOCULTURE : 509.15 € TTC – descriptif : lamier de 60
- 2) S. CONSTANT : 587 € TTC- descriptif : lamier de 69 avec une poignée tournante

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 12 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 1 voix
----------------	-----------------	---------------------

- DONNE un avis favorable pour l'acquisition d'un nouveau taille-haie.
- AUTORISE Madame le Maire ou l'un des Adjoints à signer le devis de la société S. CONSTANT pour un montant de 587 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

- **Renouvellement du CDD de l'Adjoint Technique Territorial**

Le contrat à durée déterminée de Mme Marie-Christine PRUD'HOMME, Adjoint Technique Territorial arrive à échéance le 5 octobre 2021.

Madame le Maire rappelle que les fonctions de cet Agent sont l'entretien des Bâtiments de la Commune et, sa quotité de travail est fixée à 5h/35h00.

Son contrat peut être de nouveau renouveler pour une période de 3 ans. A l'issue de cette période, un CDI pourra lui être proposé.

- **Réaménagement de l'Aire de covoiturage de l'hôtel Massu**

Par courrier du 27 mai dernier, le Conseil Départemental nous a transmis pour information une copie de la délibération de la commission permanente du 17 mai dernier concernant le réaménagement de l'aire de covoiturage de l'Hôtel Massu. Le nouvel espace comptera 72 places dont 2 réservées aux personnes à mobilité réduite et une pour les véhicules électriques avec possibilité de recharge.

Les travaux de voirie consistent en :

- la scarification et le nivellement de l'ensemble de la plateforme,
- le bordurage
- la mise en œuvre d'une couche enrobé de 6 cm,
- la réalisation des différents marquages au sol,
- la pose d'un abri pour se protéger des intempéries.

En complément une expérimentation d'éclairage public alternatif basée sur la pose de candélabres alimentés par panneaux solaires sera réalisée en partenariat avec le SDEM.

L'estimation de l'opération est estimée à 95 000 € TTC

- **Conférence des Maires et des Conseillers Municipaux : Lundi 21 juin 2021 à 20h30 à la salle omnisports Michel LOREILLE à Percy**
- **Arrêt de travail Daniel LEBOUVIER : Opération prévue le 26 août prochain - il est remplacé par M.SEVAUX.**
- **Augmentation des ordures ménagères de 10 %**
- **Le prochain Conseil Municipal est fixé au 26 août 2021.**
- **Rappel sur l'Organisation des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021.**

DIMANCHE 20 JUIN 2021	
BUREAU:	
Président:	I.CHAMPBERTAULD
Secrétaire:	Y.SOULARD
1^{er} SCRUTIN	2^{ème} scrutin
Matin:	Matin:
D.LETELLIER	P.DUHOMMET
J.GOSSET	M.DESVAGES
Après-midi:	Après-midi:
A.BOUILLON	A.VENIAT
D. LE MOAL	M.GUEROULT
Dépouillement	Dépouillement
D.LETELLIER	A.BOUILLON
M.GUEROULT	J-L MARIE
J.GOSSET	I.CHAMPBERTAULD
A.VENIAT	Y.SOULARD

DIMANCHE 27 JUIN 2021	
BUREAU:	
Président:	I.CHAMPBERTAULD
Secrétaire:	Y.SOULARD
1^{er} SCRUTIN	2^{ème} scrutin
Matin:	Matin:
P.DUHOMMET	A.VENIAT
C.THOMASSE	M.GUEROULT
Après-midi:	Après-midi:
J-N FERRANDO	A.BOUILLON
J.GOSSET	D. LE MOAL
Dépouillement	Dépouillement
P.DUHOMMET	I.CHAMPBERTAULD
M.GUEROULT	A.VENIAT
J.GOSSET	Y.SOULARD
A.BOUILLON	J-L MARIE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.